

**REVISION DES ZONAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX  
USEES ET DES EAUX PLUVIALES DE LA COMMUNE DE  
NOSTANG**

**ENQUETE PUBLIQUE DU 18 MARS AU 19 AVRIL 2024**

**ANNEXES**

1. arrêté du maire du 16 février 2024 prescrivant l'enquête publique
2. avis d'enquête publique
3. attestation de parution dans la presse
4. certificat d'affichage



**N° AR-2024- 11**

NOSTANG, le 16 février 2024

## **ARRETE PRESCIVANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A LA REVISION N°1 DES ZONAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES**

Le Maire de Nostang,

- Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) L 2224-8 et suivants, D.2224-5-1, R.2224-6 et suivants;  
Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L. 151-1 et suivants, et R.151-1 et suivants ;  
Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants et R. 123-1 et suivants ;  
Vu l'ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et de la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement ;  
Vu la délibération du conseil municipal du 10 mai 2006, approuvant le plan local d'urbanisme, modifié le 06 décembre 2013 ;  
Vu la délibération du conseil municipal du 23 mars 2012 validant l'inventaire des zones humides et des cours d'eau ;  
Vu la délibération du conseil municipal du 14 septembre 2018 prescrivant la révision du PLU ;  
Vu la délibération du conseil municipal du 31 janvier 2020, prenant acte du débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables, complétée le 05 juillet 2022 ;  
Vu la délibération du conseil municipal du 21 novembre 2022 dressant le bilan de la concertation publique et arrêtant le projet du plan local d'urbanisme ;  
Vu la délibération datée du 24 avril 2015 validant le schéma directeur d'assainissement pluvial et la délibération du 14 avril 2017 arrêtant le zonage d'assainissement des eaux pluviales ;  
Vu le zonage d'assainissement des eaux usées approuvé en 2006 ;  
Vu les délibérations datées du 21 novembre 2022 portant approbation des projets de révision des zonages eaux pluviales et eaux usées ;  
Vu les avis n° 2022-010307/ n°2022DKB3 et n°2022-010308/ n°2022DKB4 datés du 03 février 2023 de la Mission régionale d'autorité environnementale de Bretagne (MRAe) ;  
Vu l'avis n°2023-011096 daté du 25 janvier 2024 de la Mission régionale d'autorité environnementale de Bretagne (MRAe) ;  
Vu la décision du 07 février 2024 n° E24000014/35 de Monsieur le président du tribunal administratif de Rennes;  
Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique ;

### **Arrête**

#### **Article 1 : Objet et dates de l'enquête publique**

Il sera procédé à une enquête publique ayant pour objet : la révision n°1 du zonage d'assainissement des eaux usées et du zonage d'assainissement des eaux pluviales, du lundi 18 mars 2024 à 9h00 au vendredi 19 avril 2024 à 17h00 fin de l'enquête publique, soit pendant trente-trois jours consécutifs.

L'autorité en charge de ces révisions est la commune de Nostang. Toute information complémentaire peut être demandée à la Mairie de NOSTANG (tél : 02 97 65 75 43), auprès du service urbanisme : [urbanisme@nostang.fr](mailto:urbanisme@nostang.fr).

## **Article 2 : Désignation du commissaire-enquêteur**

Monsieur Jean-Yves KERDREUX, a été désigné commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Rennes.

## **Article 4 : Durée et siège de l'enquête publique :**

Le dossier d'enquête publique sera déposé à la Mairie de NOSTANG, siège de l'enquête, pendant une durée de 33 jours, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du Lundi 18 mars 2024 à 9h00 au Vendredi 19 avril 2024 à 17h00, fin de l'enquête publique (soit 33 jours consécutifs)

Horaires d'ouverture de la Mairie : le lundi mardi, mercredi et vendredi : de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

## **Article 5 : Modalités de mise à disposition du dossier au public et recueil des observations**

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique :

- En Mairie de Nostang, dans l'exemplaire papier ;
- sur le site internet de la commune : <https://nostang.fr>

Les observations pourront être formulées :

- En les consignant sur le registre d'enquête publique déposé à la Mairie de Nostang ;
- En les adressant par courriel à l'adresse suivante :  
[urbanisme@nostang.fr](mailto:urbanisme@nostang.fr)
- En les adressant par écrit à l'adresse suivante :

M. KERDREUX Commissaire Enquêteur  
Mairie de NOSTANG  
Enquête publique zonages eaux usées-eaux pluviales commune de Nostang  
17, rue Paul le Roux  
56690 NOSTANG

## **Article 6 : Permanences du Commissaire-enquêteur**

Durant l'enquête publique, le commissaire-enquêteur sera présent à la mairie pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- Lundi 18 mars de 9h à 12h
- Mercredi 27 mars de 9h à 12h
- Samedi 6 avril de 9h à 12h
- Vendredi 19 avril de 14h à 17h, fin de l'enquête publique

## **Article 7 : Mesures de publicité**

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié, en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département. Cet avis sera également publié sur le site internet de la ville (<https://nostang.fr>)

Il sera également affiché :

- à la Mairie ;
- à la mairie provisoire ;
- A l'Espace les Grands Chênes ;
- Ainsi qu'à divers emplacements sur le territoire communal concerné par la présente procédure.

Ces mesures de publicité seront certifiées par le Maire. Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à enquête avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête pour la seconde insertion.

#### **Article 8 : Clôture de l'enquête publique**

À l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Le commissaire-enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le maire de la commune de Nostang et lui communiquera les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le maire de Nostang disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles en réponse.

#### **Article 9 : Rapport de l'enquête publique**

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au Maire de Nostang le dossier de l'enquête accompagné du registre et des pièces annexées, avec son rapport et dans une présentation séparée, ses conclusions motivées.

#### **Article 10 : Diffusion du rapport et des conclusions**

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront :

- déposées en mairie de Nostang ;
- sur le site Internet

pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Les personnes pourront en obtenir communication sur simple demande.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur seront adressées à M le Préfet du Morbihan et à M le Président du Tribunal Administratif de Rennes.

#### **Article 11 : Décision du conseil municipal**

A l'issue de l'enquête publique, la décision susceptible d'intervenir est l'approbation des projets de révision n°1 des zonages eaux usées et eaux pluviales par le conseil municipal, et après modification éventuelles résultant de l'enquête publique et des avis émis par les personnes publiques associées.

#### **Article 12 : Ampliation**

Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés municipaux et ampliation en sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Morbihan ;
- Monsieur le Président du Tribunal administratif de Rennes ;
- Monsieur le Commissaire Enquêteur.



Nostang, le 16 février 2024

Le Maire,

Jean-Pierre GOURDEN



# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## RELATIVE A LA RÉVISION N°1 DES ZONAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET DES EAUX PLUVIALES

Commune de Nostang

Par délibération en 2006, le Conseil Municipal a approuvé son zonage d'assainissement des eaux usées, par délibération du 24 avril 2015, il a validé le schéma directeur des eaux pluviales, par délibération du 14 avril 2017, il a validé le zonage d'assainissement des eaux pluviales.

Par délibérations du 21 novembre 2022, le Conseil Municipal a approuvé les projets de révision des zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales.

Par arrêté N°2024-11 en date du 14 février 2024, Monsieur le Maire de Nostang a prescrit une enquête publique ayant pour objet la révision n°1 des zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales.

### Consultation du dossier d'enquête publique

Les pièces du dossier seront consultables par le public à l'adresse de la mairie de Nostang pendant 33 jours consécutifs.

**Du lundi 16 mars 2024 à 9h00  
au vendredi 19 avril 2024 à 17h00**

- Le lundi, mardi, mercredi et vendredi : de 9h à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- Le samedi : de 9h00 à 12h00

Les pièces du dossier sont accessibles également à l'adresse e-mail suivante :

- [top@nostang.fr](mailto:top@nostang.fr)

### Compétence enquêteur

Par arrêté en date du 17 février 2024 n° 202400014 l'OS de Monsieur le Président du conseil départemental de Mayenne, Monsieur Jean-Yves KILIANZ, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

### Adressés du avis

Tous les copies de l'avis enquêteur (avis de Monsieur Jean-Yves KILIANZ, en qualité de commissaire enquêteur) doivent être envoyées au conseil municipal de Nostang au :

- Lundi 16 mars 2024 de 9h à 12h
- Mercredi 21 mars 2024 de 9h à 12h
- Samedi 26 avril 2024 de 9h à 12h
- Vendredi 19 avril 2024 de 14h à 17h, Mairie de Nostang (Compète publique)

### Présentation des observations

Les pièces du dossier sont consultables au sein du conseil municipal de Nostang pendant 33 jours consécutifs. Les observations doivent être envoyées à l'adresse suivante :

- Par courrier électronique : [top@nostang.fr](mailto:top@nostang.fr)
- Par courrier postal : Mairie de Nostang, 17, rue Paul Le Roux, 50650 NOSTANG

- Par correspondance, adressée par écrit sous pli, à  
M. KERDREUX, Commissaire enquêteur  
Maire de NOSTANG  
révision du zonage d'assainissement des eaux usées  
et du zonage des eaux pluviales de Nostang  
17, rue Paul Le Roux  
50650 NOSTANG
- Par courrier électronique  
[top@nostang.fr](mailto:top@nostang.fr)

### Clôture et rapport de l'enquête publique

À l'expiration de cette enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur recueillera dans le registre le motif de la commune de Nostang et la commission de l'avis de synthèse. Le maire de Nostang disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles en réponse.

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au Maire de Nostang le dossier de l'enquête (registre du registre et des pièces déposées, avec son rapport et dans une présentation adaptée, ses conclusions écrites).

### Clôture du rapport et des avis de synthèse

Une copie du rapport et des conclusions écrites du commissaire enquêteur seront déposées pour y être tenus à la disposition du public pendant un délai compris de la date de clôture de l'enquête.

- au Maire de Nostang
- sur le site internet de la commune : [www.nostang.fr](http://www.nostang.fr)

Les personnes pouvant se voir communiquer les pièces déposées :

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront déposées à la Mairie de Nostang et à la Présidence du Tribunal Administratif de Nantes.

À l'issue de l'enquête publique, le dossier, comprenant le registre de l'enquêteur et les avis de synthèse, sera transmis par le commissaire enquêteur au Maire de Nostang pour être tenu à la disposition du public pendant un délai compris de la date de clôture de l'enquête.

### Informations

Tous renseignements relatifs au dossier de l'enquêteur et des conclusions écrites du commissaire enquêteur peuvent être obtenus auprès de Monsieur le Maire de Nostang par courrier, à l'adresse suivante :

Mairie de Nostang, 17, rue Paul Le Roux, 50650 NOSTANG

Avis d'enquête publique relative à la révision des zonages d'assainissement.





**MEDIALEX**

Annonces Légales & Formalités

10, Rue de breil - CS 56324 - 35063 RENNES CEDEX  
SAS au capital de 480.000 € - SIREN 353 403 074 RCS RENNES - APE 7312Z

CS 56324 - Téléphone : 02 99 26 42 00 - Télécopie : 0 820 309 009

[annonces.legales@medialex.fr](mailto:annonces.legales@medialex.fr)

<https://www.medialex.fr>

De la part de : **Kelly BLANDIN**

DESTINATAIRE : **COMMUNE de NOSTANG  
MAIRIE  
Estelle LE GOFF**

Date et heure d'envoi : 19/02/2024 10:14:54

Votre référence :

Nombre de pages transmises : 1 (dont celle-ci)

Numéro d'ordre : **73575538**

# ATTESTATION DE PARUTION

(sous réserve d'incidents techniques)

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital 480 000€ , représentée par son représentant permanent **David SHAPIRO** , déclarons avoir reçu ce jour le texte d'une annonce légale concernant :

**1ER AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

**Zonages d'assainissement des eaux usées et des  
eaux pluviales**

**EU/EP NOSTANG**

Cette annonce paraîtra sur le(s) support(s) et à(ux) la date(s) indiquée(s) ci-dessous :

**OUEST-FRANCE  
LE TELEGRAMME**

**MORBIHAN  
MORBIHAN**

**Le 01/03/2024  
Le 01/03/2024**

David SHAPIRO  
Représentant permanent de Médialex



# MEDIALEX

Annonces Légales & Formalités

10, Rue de breil - CS 56324 - 35063 RENNES CEDEX  
SAS au capital de 480.000 € - SIREN 353 403 074 RCS RENNES - APE 7312Z

CS 56324 - Téléphone : 02 99 26 42 00 - Télécopie : 0 820 309 009

[annonces.legales@medialex.fr](mailto:annonces.legales@medialex.fr)

<https://www.medialex.fr>

De la part de : **Kelly BLANDIN**

DESTINATAIRE : **COMMUNE de NOSTANG  
MAIRIE  
Estelle LE GOFF**

Date et heure d'envoi : 19/02/2024 10:18:44

Votre référence :

Nombre de pages transmises : 1 (dont celle-ci)

Numéro d'ordre : **73575543**

## ATTESTATION DE PARUTION

(sous réserve d'incidents techniques)

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital 480 000€ , représentée par son représentant permanent **David SHAPIRO** , déclarons avoir reçu ce jour le texte d'une annonce légale concernant :

### **2EME AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

**Zonages d'assainissement des eaux usées et des  
eaux pluviales**

Cette annonce paraîtra sur le(s) support(s) et à(ux) la date(s) indiquée(s) ci-dessous :

**OUEST-FRANCE  
LE TELEGRAMME**

**MORBIHAN  
MORBIHAN**

**Le 22/03/2024  
Le 22/03/2024**

David SHAPIRO  
Représentant permanent de Médialex

*Cette attestation doit être accompagnée du texte de l'annonce légale que vous nous avez envoyé.*

## CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Jean-Pierre GOURDEN, Maire de NOSTANG (56690), certifie avoir fait constater par la Police Municipale Intercommunale, ce jour, vendredi 08 mars 2024, que les affiches d'avis d'enquête publique d'enquête publique relative à la révision n°1 des zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales sont toujours distinctement visibles depuis la voie publique aux emplacements visés dans le rapport de constatations joint à ce certificat, comme initialement.

A NOSTANG, le 08 mars 2024

Le Maire,



Jean-Pierre GOURDEN.

Police Municipale de MERLEVENEZ



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## RAPPORT DE CONSTATATIONS

**BLAVET**  
**BELLEVUE**  
**OCEAN**  
Communauté  
5 communes 1 territoire

56700 MERLEVENEZ

CODE NAINF PRINCIPAL :  
LIBELLE : .....  
REFERENCE : .....  
CLASSE : .....

### -- ANALYSE & REFERENCE --

**AFFAIRE :** ..... Enquête publique  
**OBJET :** ..... constat d'affichage  
**LIEU :** ..... Rue Paul LE ROUX - 56690 Nostang (France)  
**SECTEUR :** .....  
**NOTIFICATION :** ..... Des documents sont associés à cette fiche.

### -- INFRACTIONS COMPLEMENTAIRES --

En l'an deux mille vingt quatre, le huit Mars à seize heures,

--- Je soussignée, CARRE Delphine, Brigadier Chef Principal ---  
--- Agent de police judiciaire adjoint, ---  
--- En résidence à la Police Municipale Intercommunale de Blavet Bellevue Océan Communauté ---  
--- Dûment assermentée et agréée par M. le Procureur de la République, près du Tribunal de Grande Instance de Lorient et M. le Préfet du Morbihan ---  
--- Vu les articles 21/2°, 21-2, D15, 53 et 78-6 du Code de Procédure Pénale, ---  
--- Vu les articles L511-1 à L515-1 du Code de la Sécurité Intérieure, ---  
--- Revêtu(s) de notre tenue d'uniforme et muni(s) des insignes apparents de notre qualité, en exécution des ordres reçus, rapportons les opérations suivantes ---

### Rapportons les faits suivants :

#### PRÉAMBULE

Nous sommes requis par la municipalité de Nostang, pour la constatation d'un affichage de l'enquête publique relative à la Révision n°1 des zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales.

#### CONSTATATIONS

Ce jour, Vendredi 08 mars 2024, à 16 heures 00 minutes, nous constatons l'affichage des affiches de couleur jaune avec en titre :

--"AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE"

--" Révision n°1 des zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales commune de nostang."

dans les secteurs suivants:

**Photo 1 :** parking Village de de gîtes de Rémoulin

**Photo 2 :** Espace les Grands chênes (terre-plein en face bibliothèque)

**Photo 3 :** parking mairie/école les Aigrettes- Place Eugène le Bihan (parterre boîte aux lettres)

**Photo 4 :** entrée agglomération sens Merlevenez-nostang (chemin du Ty-Ru)

**Photo 5:** mairie actuelle 17, rue Paul le Roux, entrée

**Photo 6 :** Ecole Sainte-Anne (parking communal)

**Photo 7:** le Rongouët, carrefour entre st-Ernan/le Gouarde

**Photo 8 :** Légevin au niveau de la chapelle

**Photo 9 :** Entrée agglomération juste après la ZA locmaria, en direction du Bourg

**Photo 10:** Entrée aggro rue du 4<sup>ème</sup> Bataillon FFI (Les coteaux de la ria/calvaire)

**Photo 11 :** Pont-couriaut, entrée allée du petit bois

**Photo 12 :** kermarhan, rond-point direction St Georges

**Photo 13:** Entrée village st Symphorien

**Photo 14 :** St-Thomin (entre rue de St-Thomin et Impasse des prés), en arrivant du Bourg

**Photo 15:** Entrée quartier du Maroc direction le Bourg (face entrée imp le hameau du Maroc)

Les affiches sont distinctement visibles depuis la voie publique.

Rapport établi pour servir et valoir ce que de droit.

-- INFORMATIONS SUR LES PERSONNES DENOMMEES CI-DESSUS --

Qualité	Nom/Prénom	Profession	Adresse	Téléphone

Fait et clos, le 11/03/2024 à MERLEVENEZ

CARRE Delphine, Brigadier Chef Principal

Signature

Intervenants :



-- DESTINATAIRES --

Date de clôture : Le 11/03/2024

Nb Copies	Destinataire
1	Monsieur Le Maire, Jean Pierre GOURDEN
1	Archives Police Municipale

Vu pour être transmis

(Cachet & Signature)